

# Commission de Suivi de Site

## MSSA Saint-Marcel 73

### Réunion du 25 juin 2019

à 16h00 à la mairie de Saint-Marcel

#### Liste des participants

##### Représentants des administrations publiques

Préfecture du département de la Savoie

**M. Frédéric LOISEAU**  
Sous-Préfet d'Albertville

Direction Régionale de l'Environnement, de  
l'Aménagement et du Logement (DREAL) Auvergne  
Rhône-Alpes

**Mme Anne-Laure JORSIN-CHAZEAU**  
Chef de l'Unité Interdépartementale des Deux Savoie  
**Mme Isabelle CARBONNIER**  
Inspecteur des Installations Classées

Direction Départementale des Territoires (DDT)

**M. Philippe QUEMART**  
Chef du service Sécurité Risques

Direction de la Sécurité Intérieure et de la Protection  
Civile (DSIPC)

**M. Gino GAMBATO**  
Représentant de la direction sécurité – service  
interministériel de défense et de protection civile

Agence Régionale de Santé (ARS)

**Mme Françoise KERRIEN**  
Service Santé Environnement – Délégation de la Savoie

Service Départemental d'Incendie et de Secours (SDIS)

**M. Christophe BELLENGIER**  
Représentant SDIS 73  
**M. Jean-Yves EYNARD**  
Chef bassin, référent opération prévision

Direction Régionale des Entreprises, de la Concurrence,  
de la Consommation, du Travail et de l'Emploi  
(DIRECCTE) Excusé

##### Représentants de l'exploitation

MSSA

**M. Séverin MATHIEU**  
Président  
**Mme Stéphanie BENOIT**  
Responsable QSE  
**M. Philippe MOSCA**  
Directeur Industriel

##### Représentants des collectivités territoriales

Commune de Saint-Marcel

**M. Daniel CHARRIERE**  
Maire

Commune de Notre-Dame-du-Pré

**M. Alain BUSSIERE**  
Maire

Commune de Hautecour

**M. Christophe LAMBERT**  
Adjoint

|                                       |   |
|---------------------------------------|---|
| Commune de Moûtiers                   | Excusé  |
| Commune de Salin-les-Thermes          | Excusé  |
| Conseil Départemental de la Savoie    | <b>Mme Jocelyne ABONDANCE</b><br>Conseillère Départementale du canton de Moûtiers |
| Conseil Régional Auvergne Rhône Alpes | Excusé  |

**Représentants des associations de protection de l'environnement et des riverains**

|                                 |   |
|---------------------------------|---|
| Association Vivre en Tarentaise | <b>M. Bernard ANDRE</b><br>Vice-Président                   |
| Hautecour                       | <b>M. Hubert CLAREY</b><br>Riverain Hautecour               |
| Saint-Marcel                    | <b>M. Raymond CREY</b><br><b>M. Robert REGAZZONI</b>        |
| Notre-Dame-du-Pré               | <b>Mme. Monique CONTAMINE</b><br>Riverain Notre Dame du Pré |

**Représentants des salariés**

|      |        |
|------|--------|
| MSSA | Excusé |
|------|--------|

**Personnalités qualifiées**

|   |        |
|---|--------|
| DIRCE Service Régional d'Exploitation et d'Ingénierie | Excusé |
| SNCF Mobilités<br>Coordinateur Régional Environnement | Excusé |

## Compte rendu de la réunion

### 1. Ouverture par M.LOISEAU, Sous-Préfet d'Albertville

Après un rapide tour de table, M. LOISEAU propose l'ordre du jour :

- Approbation du dernier compte-rendu transmis le 29 juin 2018
- Présentation de l'exploitant MSSA :
  - o Bilan annuel
  - o Modifications du site, projets en cours
  - o Incidents et enseignements
- Présentation de la DREAL :
  - o CSS : actualisation des membres
  - o PPRT : point sur les mesures foncières et les travaux prescrits
  - o Prolongation de la convention OPAH
  - o Actualités : inspections, contrôles inopinés, instructions en cours
  - o Campagne d'information des populations
- Échanges

Monsieur Loiseau rappelle l'extrême attention des services de l'Etat sur les activités de MSSA et tout particulièrement en matière de sécurité des personnes et d'impact sur l'environnement. Il souligne également l'intérêt de l'activité économique, nécessaire pour le territoire.

### 2. Approbation du compte rendu de la réunion du 29 juin 2018

Le compte rendu est approuvé à l'unanimité.

### 3. Rapport d'activité de MSSA

M. Mathieu présente rapidement l'entreprise MSSA et insiste particulièrement sur la démarche de communication et d'échanges qu'il entend poursuivre, avec une ouverture d'esprit et l'envie de répondre à l'ensemble des questions et des légitimes inquiétudes des riverains, notamment lors des CSS.

#### Bilan annuel

L'année 2018 est marquée par une bonne activité ; les marchés du sodium et du lithium sont en fort développement. Le marché du chlore est plus difficile à appréhender. MSSA a subi de façon soudaine l'écroulement des ventes de chlore en juillet 2018 entraînant des dépassements récurrents du nombre de wagons de stockage fixé par l'arrêté préfectoral. En 2019, la situation s'améliore et MSSA bénéficie d'une meilleure visibilité des ventes de chlore. Des voies supplémentaires ont été créées il y a 2 ans pour pouvoir stocker plus de wagons. Les échanges sont très réguliers entre la DREAL et la préfecture afin d'expliquer l'évolution du marché et demander la modification de l'arrêté préfectoral pour stocker plus de chlore de manière temporaire.

#### Incidents et enseignements

M. Mathieu apporte des précisions sur l'incident du 18 juin 2019 : l'envoi d'effluents contenant de la javel à la station de traitement des effluents liquides a généré l'émission de chlore dans l'air. Cet incident est rare et M. Mathieu s'en excuse. Deux personnes travaillant dans l'enceinte de l'établissement ont été hospitalisées mais sont sorties de l'hôpital le jour même et le lendemain. Des riverains se sont manifestés auprès du poste de garde. Mme Benoit précise que les riverains concernés ont été rencontrés pendant et après l'incident. MSSA a pu constater qu'une partie de la végétation chez certains riverains avait été brûlée par cette émission de chlore.

Une analyse des causes ainsi que des investigations pour mesurer l'impact sur l'environnement sont en cours et un plan d'actions va être mis en place pour s'assurer qu'un tel dégagement ne puisse se reproduire.

M. Crey, riverain, intervient alors pour indiquer qu'il constate depuis 2 ou 3 mois de fortes odeurs de chlore l'après-midi, l'empêchant de rester dans son jardin. Il complète en précisant que des fenêtres du site lui

semblent anormalement oxydées et que des arbres sont abîmés. Enfin, il précise que des fumées sont apparentes la nuit à partir de 4 h du matin et que des explosions et des alarmes l'empêchent régulièrement de dormir la fenêtre ouverte.

M. Mathieu répond que l'émission de chlore du 18 juin est un phénomène très rare. Ce que décrit M. Crey semble provenir d'émissions chroniques ou de phénomènes ponctuels, à dissocier de ce dernier incident.

Concernant les odeurs et les fumées, il précise que cette remarque est très importante et que M. Crey sera reçu pour comprendre ce phénomène. Il complète en précisant que ces observations ne vont pas dans le sens des indicateurs mesurés par MSSA présentés ci-après (tendance à la baisse).

A propos des arbres, M. le Maire confirme que ce problème est antérieur à l'incident du 18 juin et que plusieurs personnes se sont manifestées. La mairie s'est saisie du sujet en demandant un rapport à l'ONF. Des prélèvements ont été effectués et les analyses sont en cours.

Mme Carbonnier précise que la DREAL a été saisie par la DRAAF (direction régionale de l'alimentation de l'agriculture et de la forêt) pour avoir des informations complémentaires sur les brûlures des végétaux.

Mme Kerrien demande s'il existe des capteurs autour du site.

M. Mathieu confirme qu'il y a des capteurs de chlore autour du site et que par ailleurs, des mesures des rejets de chlore et des émissions de poussières sont effectuées en sortie des salles d'électrolyse.

Il précise que les fumées blanches (poussières) peuvent provenir d'opérations de changement de diaphragme sur la cellule, réalisées 10 à 20 fois par semaine. Il faut distinguer les émissions d'ordre chronique de celles liées à des actions de maintenance. Concernant les poussières, MSSA fait des efforts importants depuis 2015, pour traiter le problème à la source. En 2015, cinq cellules fumaient par jour contre moins d'une à ce jour.

M. Loiseau confirme l'importance de confronter les données chiffrées MSSA avec le ressenti des riverains.

#### **Bilan des rejets de poussières**

Les rejets de poussières sont largement en dessous de la valeur limite fixée à 40 mg/m<sup>3</sup>. La surveillance est ponctuelle (mesure sur 24h) et n'est donc pas forcément représentative de ce que peuvent ressentir les riverains.

#### **Bilan des rejets de chlore**

Une campagne par trimestre est réalisée avec environ 10h de mesures pour chaque extracteur des 2 salles d'électrolyse. Pour la salle 1, les résultats restent les mêmes pour les 4 campagnes en 2018 ; pour la salle 2, les résultats sont plus épars.

Les concentrations de chlore dans les salles d'électrolyse sont un indicateur important, mesuré 24h/24h. La baisse est générale pour les 2 salles. Les analyses du 1<sup>er</sup> semestre 2019 sont très proches. Les mesures prises par MSSA portent leurs effets, mais devront être complétées compte tenu des observations précédentes de M. Crey.

Mme Kerrien demande pourquoi la concentration en chlore au 3<sup>ème</sup> trimestre 2018 sur un des extracteurs de la salle d'électrolyse n°1 est nettement supérieure ?

Mme Benoit répond qu'aucun dysfonctionnement n'a été relevé le jour de la mesure, hormis le fait que le ventilateur voisin qui était à l'arrêt.

#### **Modifications apportées aux installations**

Elles concernent les tuyauteries de l'atelier de liquéfaction de chlore permettant à présent de séparer deux types de chlore de qualité différente et ainsi de toucher de nouveaux marchés. Le projet d'installation d'une unité de distillation de chlore (débromation) est en cours. Cette installation permettra de purifier le chlore à grande échelle.

#### **Activités provisoires**

La récupération de sodium contenu dans des pièces provenant du CEA se poursuit.

Des essais sont en cours concernant un projet de dispersion de sodium dans l'huile.

#### **Projets en cours et à venir**

Compte tenu des bons résultats, MSSA poursuit le développement de l'usine et travaille sur diverses thématiques :

- Poursuite de la réduction de ses consommations énergétiques (objectif -5% en 2020).

- Projet de fiabilisation des circuits de refroidissement pour supprimer les bras morts (tuyaux non utilisés) à l'atelier de liquéfaction du chlore.
- Développement d'une unité de fabrication de HCl en Espagne pour écouler plus facilement le chlore.
- Création d'une unité de production de dispersion de sodium dans l'huile aux USA.
- Mise en œuvre d'une unité de débromation du chlore à l'usine haute.

#### **Actions de MSSA pour la prévention des risques**

##### **Actions réalisées :**

- Mise en place d'automates de sécurité à l'usine basse : projet majeur de 950 K€.
- Remise en état de la clôture du site, renforcement des contrôles d'accès et vidéo surveillance.
- Amélioration du POI (plan d'opérations interne), notamment des plans en collaboration avec le SDIS.

##### **Actions en cours :**

- Fiabilisation de certaines mesures de maîtrise des risques instrumentées et mise en place de nouvelles mesures de maîtrise des risques comme le renforcement des réseaux de détection du chlore, nouvelles alarmes, ajout de débitmètre (suite à la mise à jour de l'étude de danger).
- Diminution de la teneur en nickel dans les rejets aqueux pour un budget de 800 k€.

#### **Actions MSSA liées à la mise en place du PPRT**

- Participation au dispositif d'accompagnement des propriétaires devant réaliser les travaux prescrits par le PPRT, au 2<sup>nd</sup> comité de pilotage de l'OPAH et financement du 2<sup>nd</sup> appel de fonds.
- Relogement des 2 derniers locataires situés en zone de délaissement.
- Mise en conformité de 2 logements (dans une maison) en zone R1 pour le risque chlore : après échange avec la DREAL, la construction d'un abri dans le jardin a été abandonnée au profit de l'isolement des 2 salles de bain qui serviraient ainsi d'abri de confinement (travaux prévus cet été).
- Mise en conformité de 5 logements loués par MSSA en tant que propriétaire (risque surpression, thermique) : travaux prévus en 2019.

#### **Exercices relatifs aux plans d'urgence réalisés en 2018**

M. Mathieu précise que MSSA effectue beaucoup d'exercices afin que les employés soient vigilants et réactifs.

- 12 exercices POI (Plan d'Opération Interne) dont 4 avec la participation du SDIS 73
- 10 exercices ESI (Equipe de Seconde Intervention)
- 5 exercices TRANSAID (intervention sur des accidents dans le transport de chlore),
- 4 exercices chlore à l'atelier de liquéfaction du chlore
- 10 exercices chlore à l'atelier de traitement du chlore

Il y a eu une nouvelle campagne d'information pour la population par plaquettes et affiches distribuées en 2018.

## **4. Actions de l'Inspection des Installations Classées**

### **Actualisation des membres de la CSS**

Mme Carbonnier rappelle l'historique, le cadre et la composition de la CSS MSSA. En 2018, un arrêté modificatif a désigné les membres de la CSS par leur fonction et non par leur nom afin d'éviter de multiplier les mises à jour. M. Mathieu informe que les nouveaux membres du CSE – comité social et économique (ex CHSCT) sont en cours de nomination. Seront à intégrer dans le collège salariés : le secrétaire du CSE, le trésorier et le rapporteur de la CSSCT (commission sécurité). L'arrêté préfectoral sera actualisé en conséquence.

### **PPRT et mesures foncières :**

- Convention de financement des mesures foncières signée le 3 juillet 2015 par l'ensemble des parties (commune de Saint-Marcel, communauté de communes, département, région, exploitant et État).
- Arrêté préfectoral du 3 novembre 2015 engageant la consignation des fonds au profit de la commune de Saint-Marcel.
- Montant total : 651 415 euros pour 5 biens en délaissement (4 biens en délaissement et 1 bien en expropriation appartenant à MSSA non inclus).
- Coûts des mesures pour les biens MSSA en expropriation ou délaissement pris en charge par l'exploitant.

- **Mesures de délaissement :**

- Deux habitations appartenant à des particuliers peuvent faire usage du droit au délaissement. Aucune demande de ce droit d'usage n'a été formulée pour le moment. S'ils ne font pas usage de ce droit, les riverains doivent réaliser des travaux de renforcement de leur habitat. La date butoir est fixée au 6 février 2021. Mr le maire précise que ces personnes ont été contactées, en relation avec Urbanis, pour envisager des travaux car ils sont exposés aux risques mais ils ne désirent pas quitter leur logement.

**Travaux sur le bâti existant :**

- Les obligations concernent les logements situés dans les zones bleu foncé B et rouge R1 du PPRT.
  - o En zone R1 : 2 particuliers, risque toxique
  - o En zone B : 87 habitations, en zone de risques thermiques et/ou surpression (risques liés à l'exploitation d'une cuve de propane au sein de l'établissement MSSA)
- Pour mémoire :
  - o Travaux à réaliser avant février 2022
  - o Protection contre les effets thermiques et de surpression (zone B), toxique (zone R1)
  - o Plafond 20 000 € par logement et 10 % de la valeur vénale des biens
  - o Pour les particuliers : financement à 90% (crédit d'impôt, participation des collectivités et de l'industriel)

Mme Carbonnier rappelle que la convention de financement entre MSSA et les collectivités prend fin en juillet 2022 et que les travaux correspondent à un montant de 810 K€ (hors crédit d'impôt).

**Accompagnement pour les travaux sur le bâti existant :**

Afin de faciliter la mise en œuvre des travaux par les propriétaires :

- Une prestation d'accompagnement, financée par l'État à hauteur de 1500 euros TTC par logement, incluant les diagnostics préalables à la réalisation des travaux est mise en œuvre.
- La Communauté de communes Cœur de Tarentaise est maître d'ouvrage pour le suivi animation de l'OPAH et l'accompagnement des riverains assujettis aux travaux prescrits.
- Urbanis accompagne toutes les démarches : du diagnostic initial au dossier de demande de subventions en passant par des conseils sur les travaux à réaliser.
- Mise en place d'un dispositif d'avance de la part « crédit d'impôt »
- Avenant à la convention « OPAH - travaux PPRT » en cours pour la prolonger jusqu'en juillet 2021 : accord DGPR/DREAL.

**Bilan de l'accompagnement à fin janvier 2019 :**

73 diagnostics ont été réalisés, 18 demandes de financement ont été accordées et 21 logements ont finalisé les travaux. A ce jour, le ministère a réglé 29 000€ en 2017 et 30 000€ en 2018 au titre de l'accompagnement des riverains. Cet accompagnement se poursuivra jusqu'en 2021.

A la demande de M. Le maire, Mme Carbonnier confirme que si en 2021 il reste encore 6 propriétaires occupants qui refusent de faire les travaux, on pourra considérer que le maire aura fait son travail d'information. S'ils refusent l'accompagnement on ne peut pas les forcer. En revanche, l'information des futurs acquéreurs ou locataires sera obligatoire.

**Les activités et les ERP en zones bleues :**

- ne sont plus soumis à prescriptions de travaux dans le cadre des PPRT.
- les responsables d'activités existantes, propriétaires ou gestionnaires « mettent en œuvre leurs obligations en matière de sécurité des personnes dans le cadre des réglementations qui leur sont applicables ».
- Mesures de protection, de réduction de la vulnérabilité ou d'organisation de l'activité et prise en compte du PPI.

Mme Carbonnier remet au président de la CSS le guide « Résiguide » établi par Amaris (association nationale des collectivités pour la maîtrise des risques technologiques majeurs) et l'Ineris qui donnent des bonnes idées sur ce que l'on peut mettre en place en termes d'organisation, de formation voire de renforcement du bâti pour les activités ou les ERP.

**Un certain nombre d'actes administratifs ont été pris depuis la dernière CSS pour l'établissement MSSA :**

- Arrêté préfectoral du 11 octobre 2018,  
Il encadre :
  - o La production de Lithium à l'échelle industrielle
  - o La création de nouvelles voies ferrées et leurs équipements (détecteurs de chlore...)
  - o L'augmentation du nombre de wagons en attente d'expédition : en maintenant la valeur limite de quantité de chlore liquéfié à 1300 tonnes.
  - o L'actualisation des activités suite à des mises à jour.
- Rapport sans arrêté préfectoral du 22 novembre 2018 pour la séparation des chlores à l'usine haute et la qualification de l'enceinte de lavage de tuyauteries.
- Arrêtés préfectoraux de mise en demeure des 27 juillet, 17 octobre 2018, et 2 février 2019 (quantités de chlore stockées en wagons) accompagnés d'arrêtés préfectoraux de prescriptions à respecter.
- Astreinte administrative du 17 octobre 2018 compte tenu de l'impossibilité de respecter une des mises en demeure (à hauteur de 300 € par jour), levée le 30 janvier 2019.
- Arrêté préfectoral de mise en demeure du 19 septembre 2018 (stockage sans rétention).

**Les dossiers en cours :**

- Clôture de l'étude des dangers du 25 février 2016 avec des compléments attendus début juillet 2019.
- Demande d'augmentation des capacités de stockage de chlore en wagons à l'usine haute : échanges en cours avec MSSA car l'exploitant souhaite augmenter les quantités de chlore liquide stockées à l'usine haute à hauteur de 1800 tonnes. Ce dossier sera sûrement soumis à une enquête publique.
- Dossier de réexamen et rapport de base avec actualisation de l'arrêté préfectoral d'autorisation.
- Deux plaintes de l'association du village des Plaines sur les fumées récurrentes. Il a été proposé à l'association de devenir membre de la CSS (pas de réponse à ce jour).
- Rapport de la DRAAF/ONF de juin 2019 sur les brûlures de végétaux au nord de l'établissement, dont la cause n'est pas encore identifiée. La DREAL va se rapprocher de MSSA sur ce sujet.

**Rappel sur l'impact sanitaire du chlore en tant que Cl<sub>2</sub> (informations déjà communiquées à la dernière CSS :**

- Étude d'impact sanitaire de 2012 non conclusive concernant le risque lié au Cl<sub>2</sub> avec indice de risque de 30 sachant que le risque acceptable est 1.
- Difficultés à mesurer le Cl<sub>2</sub>, ni à l'émission, ni dans l'environnement.
- Actions engagées :
  - o MSSA a développé une solution technique sans succès
  - o Des mesures ponctuelles du chlore total dans l'environnement ont été faites en avril 2012 1,9 à 2,4 µg/m<sup>3</sup> : non conclusif
  - o Une étude INERIS da été réalisée en avril 2014 : expertise de la métrologie du chlore gazeux autour de MSSA
  - o Recommandation de faire une campagne de mesures du chlore total dans l'environnement.
  - o Réalisation d'une campagne de surveillance (mai 2015) qui a fourni des résultats sur le chlore total et non sur le Cl<sub>2</sub>, donc impossibilité de conclure sur l'impact sanitaire du Cl<sub>2</sub>
  - o Amélioration des émissions de chlore en salle par MSSA
  - o Une étude de l'INERIS de fin 2017 préconise la réalisation de modélisations concernant la dispersion du chlore dans différentes hypothèses de configuration. Les conclusions de cette étude sont attendues pour juillet 2019.

M. Mathieu confirme la volonté de MSSA d'améliorer la dispersion. Plusieurs ventilateurs font l'extraction de l'air de la salle. Les nouvelles modélisations montrent que la dispersion serait nettement améliorée par la mise en place d'une captation des rejets et par leur évacuation via une cheminée d'une hauteur qui peut atteindre 50 m de haut. M. Mathieu précise qu'on en est au stade de modélisations et pas encore aux études de faisabilité de la récupération de l'ensemble des extractions des salles d'électrolyse. Le rapport sera disponible en juillet 2019 et une réunion de restitution sera faite par l'INERIS en présence des services concernés en septembre prochain.

**Contrôles réalisés par la DREAL au sein de l'établissement :**

- Inspections :
  - o 11 juin 2018 : risques accidentels (mise en œuvre des nouvelles MMR, conformité des nouvelles voies ferrées)
  - o 27 septembre 2018 : risques chroniques (air, eau, produits chimiques)
  - o 27 septembre, 9 octobre, 7 juillet 2018 et 22 février 2019 : dépassement stock de chlore liquéfié à l'usine haute.
  - o 19 juin 2019 : suite à l'incident avec dégagement de chlore
- Contrôle inopiné le 3 juillet 2018 des émissions des Tours aéroréfrigérantes qui s'est avéré conforme.

**Campagne d'information des populations :**

Une campagne a eu lieu en 2018 sur les risques industriels majeurs. Ce droit des citoyens à l'information est prévu par le code de l'environnement et le code de la sécurité intérieure ; c'est donc une obligation pour les industriels tels que MSSA (installation classée SEVESO seuil haut). La campagne est organisée à l'échelle régionale pour bénéficier d'une dynamique d'acteurs et garantir le même niveau d'information pour tout le monde.

Le préfet doit faire établir une brochure précisant la nature du risque, les mesures prévues pour alerter, protéger et secourir, ainsi que des affiches avec les consignes de sécurité. Elles sont distribuées par les maires et sont mises à jour tous les 5 ans. L'édition et la distribution de ces supports se fait aux frais de l'exploitant. Mme Carbonnier expose à l'assemblée ces documents d'information.

Pour information, 122 établissements industriels sont concernés par cette campagne d'information répartis en 22 bassins, sur 410 communes. 2 millions de personnes sont touchées par cette campagne ayant un coût d'1,2 millions d'euros. Ces informations sont également disponibles sur le site internet : [www.lesbonsreflexes.com](http://www.lesbonsreflexes.com)

Mme Kerrien revient sur le risque légionnelle et demande si les risques restent bien internes. M. Mathieu confirme que les tours aéroréfrigérées sont suivies et traitées pour empêcher ce risque.

**5. Clôture de la réunion**

L'ordre du jour étant épuisé et en l'absence de nouvelles questions, Monsieur CHARRIERE remercie les participants et lève la séance.

**6. Supports de présentation diffusés en séance**

- Présentation de l'exploitant - CCS plombière – Saint-Marcel 25 juin 2019 – MSSA (15 pages)
- Présentation de la DREAL Auvergne Rhône-Alpes - CS MSSA (20 pages)